

Note finale

Autor(en): **Prongué, Bernard**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **74 (1971)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-685157>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

historique actuellement en cours, j'ai choisi quelques facteurs susceptibles d'avoir influencé le résultat dans les communes : le pourcentage de bourgeois résidant dans la commune, la part relative des bourgeois d'autres communes du canton, la proportion de citoyens de langue allemande. J'ai comparé les résultats des communes du district de Courtelary d'après les trois variables retenues. J'arrive à la conclusion que les communes qui ont accepté le projet de loi sont celles qui présentent un faible pourcentage de bourgeois résidents, un fort contingent de domiciliés, bourgeois d'autres communes et une population de langue allemande dépassant 30 %. On peut donc dire qu'il existe une corrélation entre l'attitude des votants et la structure de la population. Cependant, cette corrélation n'est pas parfaite. Cela signifie qu'il faut avoir recours à un plus grand nombre de variables pour obtenir une explication satisfaisante.

IV. NOTE FINALE

par Bernard Prongué

Le large tour d'horizon effectué a permis de recueillir d'utiles informations sur l'histoire, l'état des archives, l'organisation et l'évolution des quatre grandes formations politiques du Jura. Les bases manquaient — et cela se comprend — pour effectuer un rapprochement entre les modèles proposés le matin et la réalité historique telle qu'elle est perçue par les témoins directs de l'époque, les hommes politiques ou les chercheurs. La confrontation entre des approches très différentes a été pourtant positive, le premier but a été atteint.

Un autre but l'a été également en ce sens que le colloque ouvre de nouvelles perspectives aux chercheurs en leur proposant des modèles d'analyse et une matière riche en événements significatifs. Aussi n'est-il pas inutile, au terme de cette journée, d'essayer de dégager une première synthèse qui facilite l'approche du sujet. Parmi les problèmes soulevés, il y en a trois qui ressortent nettement et que l'on peut classer dans l'ordre suivant :

A. L'importance du facteur sociologique.

B. L'influence des particularismes régionaux.

C. L'aspect institutionnel : les effets de la représentation proportionnelle.

Une dernière remarque s'impose quant à la forme. Cette synthèse se présente comme un essai très libre et très succinct, sans autre appareil critique que les documents annexes.

A. L'IMPORTANCE DU FACTEUR SOCIOLOGIQUE

A plusieurs reprises, les débats ont souligné l'importance de l'évolution socio-économique, soit en ce qui concerne l'apparition de deux nouveaux partis, soit à l'égard de la composition sociale des partis et de leur personnel dirigeant. Actuellement, aucun parti n'affirme plus être le représentant qualifié d'une classe sociale déterminée. On constate une évolution de plus en plus prononcée des nouveaux partis vers une implantation sociologique interclasse.

1. Rappel sommaire de l'évolution économique et sociale

L'évolution économique du Jura révèle certaines mutations importantes pendant la période considérée. En Suisse, on fait dater la révolution industrielle dans l'horlogerie de l'exposition de Philadelphie en 1876. L'introduction du machinisme dans cette branche s'est faite peu à peu et Bessire retient la date de 1891 pour le Jura. Il s'ensuit une transformation profonde du monde horloger : le travail à domicile, très répandu dans les montagnes jurassiennes, est condamné à terme ; les syndicats horlogers en voie de formation se concentrent rapidement et favorisent une conscience de classe parmi les ouvriers. Dans l'agriculture, les difficultés s'accumulent au tournant du siècle par la concurrence étrangère : la fondation de l'Union suisse des paysans en 1897 est le signe d'une organisation plus poussée du monde agricole. Aussi, tant les horlogers que les paysans doutent de l'efficacité des partis traditionnels face aux difficultés économiques croissantes. Peu à peu, un choix s'opère dans ces milieux entre l'attachement à une idéologie qui paraît de plus en plus désuète et les avantages socio-économiques offerts par des organisations de classe. Les premiers symptômes de ce clivage apparaissent rapidement. Dans le Jura-nord, on assiste à une « conciliation » dès 1899 entre les partis traditionnels qui font droit en 1902 à une représentation des milieux ouvriers. Dans le Jura-sud,

le radicalisme veut maintenir à tout prix sa position dominante, — au sens de la conférence du matin. Finalement, il succombe devant une coalition rouge et noire. La tension qui se dessine entre les partis historiques et les classes sociales en formation trouve son expression politique dans le quadripartisme de l'immédiat après-guerre.

L'entre-deux-guerres, à travers deux crises dont les conséquences furent désastreuses pour le Jura, achève la transformation complète des structures économiques héritées du XIXe siècle. L'importance des organisations professionnelles en sort renforcée et l'implantation des deux nouveaux partis définitivement assurée. Inversement, les deux partis traditionnels voyaient leurs conquêtes du XIXe siècle profondément amoindries. D'une part les radicaux, qui avaient fait des chemins de fer jurassiens le fer de lance de leur politique, constataient l'effet désastreux du traité de Versailles sur le développement des communications ferroviaires dans le Jura. D'autre part, les conservateurs, grands défenseurs des bourgeoisies, voyaient sombrer, avec l'endettement considérable des communes durant les deux crises, une partie de cette autonomie locale qui leur était si chère. Pourtant, on n'assiste pas à un bouleversement sur l'échiquier des forces politiques, mais bien plutôt à une stabilisation des positions acquises. Avec la reprise conjoncturelle qui s'amorce dès 1937, une nouvelle société de type industriel a tendance à se dégager et à s'affirmer au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. En effet, le taux de la main-d'oeuvre active occupée dans le secteur secondaire atteint le 60 %, car on constate en même temps un réveil du Jura-nord au point de vue industriel. Le mouvement démographique reprend un mouvement ascendant après la dépression caractéristique des années 1930. Enfin, la scolarisation plus poussée donne à de nouvelles couches sociales la possibilité de s'affirmer dans les cadres des organisations politiques où le monde salarié joue de plus en plus un rôle déterminant.

2. Partis de classes ou partis interclasses

A travers cette évolution se trouve posé le problème des générations politiques, comme celui de la formation des classes sociales. Il est évident que le politicien qui commence sa carrière en 1890 a de tout autres préoccupations que celui qui l'aborde en 1920 ou en 1950. Au tournant du siècle, la lutte historique domine encore la scène politique jurassienne à travers deux partis de cadres dont l'implantation populaire est très large. En 1920, ils ont pris, à des

degrés divers, conscience de l'importance du facteur social et accusent les deux nouveaux partis d'introduire dans le Jura la lutte des classes chère à Marx. Leurs conceptions politiques s'accordaient mal à cette vision de la société qui risquait, chez les uns, de déchirer l'« union sacrée » forgée par le Kulturkampf et, chez les autres, d'ébranler à plus ou moins long terme une position dominante établie depuis plus d'un demi-siècle.

Abandonnés des ouvriers et des paysans, les partis historiques auraient été réduits à la portion congrue. En effet, la représentation proportionnelle favorisait les nouveaux venus qui, d'autre part, trouvaient un appui non négligeable dans l'ancien canton. Mais leur idéologie, qui répondait à d'autres critères que ceux hérités du libéralisme de 1830, n'a pas rencontré l'intérêt escompté. La conscience de classe n'a jamais atteint un degré très élevé dans le Jura. La population y est répartie dans des bourgs et petits villages où la force de la tradition est très élevée et capable de contre-balancer les effets de la révolution industrielle.

La résistance des partis historiques à l'assaut des nouveaux partis est différente dans chaque district. Elle est fonction à la fois du degré d'industrialisation, de la dimension géographique, de la grandeur des villages, enfin de la situation dominante d'un parti ou du bipartisme existant. Le parti radical, par exemple, reste implanté dans tous les districts, mais il a dû partager ses prérogatives dans le sud alors que dans le nord, sauf à Delémont, le bipartisme existant s'est révélé plus efficace contre la percée de nouvelles tendances politiques. En revanche, le P.A.B., après avoir conquis certaines positions dans le nord, s'implante finalement dans les districts où le pourcentage de la main-d'oeuvre engagée dans le primaire est relativement et en chiffres absolus le plus faible. Quant au P.S.J., il révèle une meilleure adéquation sociologique, puisqu'il pénètre dans les grands districts où de gros bourgs industriels lui assurent un électorat stable.

Ainsi l'évolution socio-économique n'a pas conduit à la formation de classes sociales fermées en proie à une lutte que dénonçaient les partis historiques en 1919. On constate au contraire que la tradition a contre-balancé dans maints districts les conséquences d'une mutation des structures économiques. En outre, dès 1945, on peut affirmer que la très grande majorité du corps électoral jurassien est formée de salariés qui se retrouvent en conséquence dans tous les partis. On a même souligné le fait que le corps enseignant constitue une part importante des cadres dirigeants du P.S.J. Indéniablement, une certaine couche de la population, tenue à l'écart de la direction

des partis historiques, où se retrouvent volontiers les grandes familles bourgeoises du XIXe siècle, a pu s'affirmer à travers les nouveaux partis.

B. L'INFLUENCE DES PARTICULARISMES RÉGIONAUX

C'est avec raison que l'historiographie jurassienne affirme que chaque district a les caractéristiques de ces petites communautés régionales qui formèrent la Suisse. Leur persistance au début du XXe siècle est non moins évidente et pèse sur la vie des partis politiques. Plus généralement on retient la grande division en Jura-nord et Jura-sud, mettant ainsi l'accent sur une question confessionnelle. Il importe donc d'en étudier les grandes caractéristiques.

1. Forces religieuses et attitudes politiques

Trop volontiers, on a fait du facteur confessionnel l'élément primordial de la vie politique dans le Jura. La réalité est loin d'être aussi simple. Certes, il est indéniable que le facteur confessionnel a affaibli considérablement l'influence des facteurs économiques et sociaux. Mais à l'inverse, on peut se demander si la politique radicale dans le Jura et l'option des partis politiques dans le canton n'ont pas largement contribué à maintenir un état de fait propre au XIXe siècle, c'est-à-dire le maintien d'une minorité au milieu d'une autre minorité. Circonscrit géographiquement, le conservatisme catholique pouvait facilement être isolé au sein de la constellation des partis jurassiens et cantonaux : on créait ainsi les conditions propices à la cohésion d'une minorité au sein de laquelle l'aspect confessionnel joue un rôle de moins en moins décisif durant la période considérée.

Pour éclairer cette situation, on peut faire une comparaison intéressante entre l'évolution de la députation au Conseil national et l'attribution de conseillers d'Etat au Jura. Le 16 juin 1890, les Chambres fédérales décidaient d'amortir les effets du système majoritaire dans le Jura en créant le XIe arrondissement du Jura-nord. Même si le découpage était arbitraire et brisait l'unité du pays en brisant l'hégémonie radicale, cette première tentative d'application de la représentation de la minorité sous une forme particulière n'en a pas moins eu pour effet d'intégrer les conservateurs catholiques à la vie nationale. Ceux-ci espéraient dès lors une mesure similaire

sur le plan cantonal, et c'est la raison pour laquelle ils soutinrent en 1906 l'élection des conseillers d'Etat bernois par le peuple. Comme pour l'élection populaire des autorités de district, les radicaux y étaient opposés par crainte de devoir céder le deuxième siège à leurs adversaires. Lors de la démission d'A. Gobat en 1912, les conservateurs crurent leur heure arrivée et avancèrent le nom de X. Jobin. Mais ce ne fut qu'une longue suite de désillusions. En effet, les radicaux imposèrent la candidature du préfet Locher, de Courtelary. A sa mort au printemps 1918, l'occasion paraissait plus favorable. Les conservateurs catholiques avaient nommé trois conseillers nationaux en 1917 et leur attitude face au fossé social était claire. Pourtant, malgré les menées séparatistes, il semble que l'ancien canton se soit incliné devant les exigences du radicalisme jurassien. Aux élections, M. Stauffer, de Corgémont, obtint 5.000 voix de moins que M. Simonin qui avait reçu l'appui des milieux conservateurs. La proportionnelle n'avait encore aucunement influencé le comportement des deux partis historiques jurassiens. Du point de vue gouvernemental, la position dominante du radicalisme jurassien s'est maintenue jusqu'en 1938. A cette date, M. Stauffer fut sacrifié pour faire place à une représentation socialiste. Dans le Jura, les radicaux et les conservateurs étaient des adversaires du projet, mais pour des raisons diamétralement opposées. Les derniers avaient même avancé une candidature possible, celle d'E. Péquignot. Aussi leur déception fut-elle profonde de lui voir préférer le socialiste G. Moeckli, mais ils s'inclinèrent devant les nécessités cantonales. Pour autant, ils n'abandonnèrent pas l'idée d'obtenir un siège au gouvernement. Or, en 1948, la situation se présentait différemment puisque c'était le siège radical qui était vacant. Allait-on assister à un renversement complet de la situation ? Sur le plan strictement jurassien, et du point de vue de la proportionnelle, il semble qu'il aurait dû en être ainsi. Les conservateurs catholiques avaient la plus forte députation au Conseil national et au Grand Conseil et, pour la première fois, ils se lancèrent dans la bataille électorale. Mais la candidature Ceppi échoua, tant dans le Jura que dans l'ancien canton. Les jeux étaient faits et la lutte pour une participation conservatrice au gouvernement définitivement abandonnée, par le parti du moins. Si les socialistes en particulier et le P.A.B. ont largement contribué à briser le front du Kulturkampf, ils l'ont fait à leur bénéfice, le P.A.B. étant associé au pouvoir par le truchement du parti cantonal. A ce niveau, la proportionnelle n'a donc pas profité à une minorité politique représentant par ailleurs la plus grande formation dans le Jura lui-même. Numériquement trop faible pour

être une force réelle sur le plan cantonal, le conservatisme catholique a été sacrifié à un double point de vue, phénomène qui a maintenu une certaine unité de résistance et qui explique peut-être plus que l'attitude religieuse sa force politique. En effet, toute cette évolution retrace aussi les étapes de l'anticléricalisme dont l'intensité diminue de façon constante sur toute la période considérée. Il en est de même de son corollaire, « l'union sacrée » : la formation du parti chrétien-social en 1957 le démontre clairement.

Comme on peut le constater, les notions de cléricisme et d'anticléricalisme mériteraient une étude approfondie dans le Jura, comme cela s'est fait en France. Si l'on admet une évolution parallèle, on doit conclure à leur affaiblissement progressif pendant toute la période considérée, mais avec de possibles réveils comme ce fut le cas en 1948.

2. *Le district*

Dans un pays extrêmement compartimenté, les attitudes politiques varient et les comportements électoraux répondent autant à certains particularismes qu'à l'influence des partis. On a déjà vu que la grandeur du district joue un certain rôle pour passer du bipartisme au multipartisme. A cet égard, il serait intéressant de connaître mieux les luttes pour les autorités de district. On peut dire que les conservateurs, écartés du gouvernement, se sont surtout préoccupés à ce niveau de participer aux réalités du pouvoir.

Mais ce ne sont pas les seules questions qui peuvent intéresser l'observateur de la vie politique. A un autre point de vue, le district est l'unité la plus maniable pour traiter non seulement des élections mais également des votations. On en a dénombré 103 entre 1918 et 1945 et il est possible de classer les districts jurassiens d'après leur comportement par rapport aux résultats cantonaux. Le nombre de divergences le plus élevé est atteint par les Franches-Montagnes, alors que Courtelary vote pratiquement toujours comme le canton.

On peut alors confronter l'ordre des districts ainsi obtenu, soit avec le pourcentage de la main-d'oeuvre occupée dans le secteur secondaire, soit avec les pourcentages obtenus par les différents partis lors des élections au Grand Conseil bernois en 1950. On obtient alors le tableau suivant :

	Divergences	Sect. II	Abst.	Cons.	Soc.	P.A.B.	Rad.
Franches-Montagnes	48	48,8	17,8	52,6	—	—	27,5
Porrentruy	44	50,4	10,8	38,2	8,1	5,2	36,2
Delémont	31	52,5	13,8	31,5	23,5	10,7	18,5
Laufon	29	62,5	15,5	49,4	18,8	—	24,0
La Neuveville	25	41,2	29,2	—	—	26,1	41,8
Moutier	21	67,2	36,7	11,0	21,7	15,4	13,4
Courtelary	7	68,0	38,6	—	26,3	14,5	19,1

Ce tableau présente un intérêt évident, mais son interprétation est extrêmement complexe. Au premier coup d'oeil, on peut être tenté de dire que plus le Jura est industrialisé et plus il est en accord avec le canton. Mais si l'on tient compte de l'abstentionnisme, une première correction importante est apportée. Cela conduit à poser une autre question à laquelle il ne peut être répondu de façon indépendante de la première : y a-t-il relation entre industrialisation et abstention ? Dans un second temps, on pourrait affirmer trop superficiellement que plus le Jura est conservateur et plus il est en désaccord avec le canton et qu'au contraire plus l'implantation du socialisme et de l'agrarisme est forte, plus il retrouve un accord avec le canton. Autrement dit, plus l'influence des partis gouvernementaux est réelle et plus les districts suivent la majorité cantonale. Mais alors qu'en est-il du parti radical qui lui aussi est un parti gouvernemental ? En outre, comment expliquer les trop nombreuses exceptions dans tous les partis pratiquement ? Cet exemple illustre bien le fait que, surtout en ce qui concerne le Jura, il faut se garder des généralisations hâtives. Les facteurs d'explication sont multiples et nécessitent une micro-analyse au niveau des communes, pour arriver à un haut degré de probabilité. En effet, une majorité peut être créée par un ensemble de petites communes rurales à l'encontre des gros bourgs industriels, comme des réflexes conservateurs peuvent jouer contre le mot d'ordre des partis. Il est donc souhaitable que de telles analyses soient conduites pour permettre une synthèse valable.

C. L'ASPECT INSTITUTIONNEL : LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

Dans les débats, l'aspect institutionnel est quelque peu resté à l'arrière-plan. Il soulève pourtant deux questions importantes qui mériteraient d'être retenues : l'application de la représentation proportionnelle dans le Jura et le problème d'une politique jurassienne dans le cadre cantonal bernois. Les deux questions sont d'ailleurs étroitement imbriquées. C'est peut-être un lieu commun de dire que le Jura est une zone de particularismes politiques, mais il l'est moins de se demander comment un régime fondé sur la majorité populaire a pu tenir compte des diverses minorités.

1. La représentation des partis d'une minorité

Dans les structures politiques suisses, la représentation des partis d'une minorité intervient à deux niveaux : cantonal et fédéral. En ce qui concerne le premier niveau, l'élection des députés se faisant à l'intérieur des districts ne pose pas de problèmes particuliers et celle des conseillers d'Etat a été évoquée plus haut. Il reste donc à aborder la représentation au niveau national. Jusqu'en 1919, la solution de 1890 pour le Conseil national a été jugée différemment, surtout lorsqu'elle a tourné au désavantage des radicaux. En revanche, durant cette période, le Jura n'a pas eu de représentants au Conseil des Etats. Cette situation a été corrigée en 1919, et deux radicaux jurassiens ont occupé successivement un siège à la Chambre haute : Paul Charmillot (1919-1932) et Henri Mouttet (1932-1954). Sur ce point, on serait tenté de conclure à une sur-représentation du Jura due au mouvement séparatiste de la Première Guerre mondiale. Si tel est le cas, elle a essentiellement profité au parti radical qui pouvait le mieux représenter à la fois et la solidarité jurassienne et l'unité gouvernementale.

Précisément lorsqu'il fut question d'introduire la représentation proportionnelle pour les élections au Conseil national, l'ancien canton y a vu un danger pour l'unité cantonale dans la mesure où cette institution favoriserait le séparatisme. Or, il n'en a rien été dans l'immédiat, au contraire. Les conservateurs catholiques que l'on accusait de soutenir la séparation, étaient favorables au principe : un canton, un arrondissement électoral. Ils voyaient ainsi la possibilité de sortir de l'isolement où les avait confinés la création du XI^e arrondissement en 1890 et de récupérer les voix des catholiques

de tout le canton. Il en est résulté la création du parti démocratique cantonal qui a mis en évidence l'épithète de catholique. Inversement, l'introduction de la représentation proportionnelle a favorisé l'implantation du P.S.J. et du P.A.B. dans le Jura. Le danger n'est pas venu d'où on le craignait, puisque la structure étatique semblait de prime abord renforcée par celle des partis cantonaux.

Cependant, la représentation proportionnelle créée pour la défense des minorités a aussi contribué à les circonscrire. Le séparatisme jurassien ne s'est pas manifesté politiquement, mais bien par le particularisme de sa constellation partisane face à celle de l'ancien canton. Le phénomène a été suffisamment souligné pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir plus longuement.

Ce qui ne l'a pas été assez en revanche, c'est que l'introduction de la proportionnelle a conduit à une sous-représentation du Jura à la Chambre basse dès l'entre-deux-guerres. En 1919, le conservatisme catholique fait les frais de l'opération, perdant un de ses deux sièges au profit du P.A.B. bernois auquel il était apparenté. De plus, Achille GrosPierre, secrétaire général de la F.O.M.H. résidant à Berne, est élu sur la liste socialiste cantonale et ceci jusqu'en 1935. D'un coup la députation jurassienne est passée de six à quatre membres. Même si l'on compte GrosPierre — comme nous l'avons fait dans les tableaux —, le Jura est sous-représenté au Conseil national pendant toute la période considérée. Il semble donc que les apparentements entre les différents partis aient surtout joué au profit des formations numériquement plus nombreuses de l'ancien canton. Cette situation est encore aggravée par le fait que le rapport de la population s'abaisse constamment au détriment du Jura. Lorsque l'arrêté fédéral du 20 juin 1931 élève le quotient de 20.000 à 22.000 habitants pour un député, le canton en perd quatre, mais le Jura deux. On comprend qu'une telle situation ait froissé l'élite politique jurassienne qui, en 1951, retrouve une représentation normale. Comme en 1919 pour le Conseil des Etats, on serait tenté de conclure à une conséquence directe des tendances séparatistes, mais là encore, il faudrait avoir recours à une étude précise de la presse et des archives des partis.

2. *Une politique jurassienne ?*

Sans gouvernement ni autorités constituées, le Jura offre-t-il l'image d'une vie politique proprement jurassienne ? Lors des débats, une affirmation est montée spontanément de tous les partis : leur

autonomie au sein de la politique partisane du canton. Mais il semble bien que ce ne fut pas le cas durant la période considérée et que cette autonomie est le fait de ces deux dernières décennies. En effet, l'unité du Jura a plutôt souffert en 1890 au profit de l'idéologie partisane. En 1919, la représentation proportionnelle a recréé une unité au niveau cantonal parachevant l'oeuvre de 1893, même si le Jura présente une physionomie particulière en ce qui concerne la configuration des partis. La politique jurassienne des partis remonte au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à la naissance du Comité de Moutier. Son origine date des trois cahiers de doléances que l'ADIJ, la Société jurassienne d'Emulation et Pro Jura ont remis en 1943 au gouvernement bernois, soulevant des problèmes autant économiques que politiques. Sa fondation a été le résultat de l'affaire Moeckli qui a vu la députation jurassienne s'unir aux trois grandes associations « nationales » pour former un comité d'action. Mais la situation ainsi créée devint rapidement paradoxale. En effet, afin de pouvoir « parler au nom du peuple du Jura », le Comité consulta les communes municipales par le truchement des associations de maires, ainsi que toutes les autres organisations, mais il ne s'adressa pas aux partis. Les résultats de l'enquête ont fait ressortir la nécessité d'une autonomie plus grande et la volonté de promouvoir les intérêts économiques du pays. Autrement dit, le Comité de Moutier posait un grave problème politique aux partis plus cantonaux que jurassiens. Il leur proposait comme objectif la thèse de la fédéralisation du canton vu l'existence de deux peuples :

« Si la thèse fédéraliste et bicaméraliste a, en soi, quelque chose de séduisant, il nous faut reconnaître loyalement qu'un grand nombre de Jurassiens ne pouvaient s'y rallier, du fait des tendances fondamentales de la doctrine de leur parti politique. Les socialistes jurassiens estiment avoir besoin de l'appui des socialistes bernois pour faire aboutir leurs revendications d'ordre social et économique, et cette nécessité a été clairement proclamée par un article de *La Sentinelle* du mois de février 1949. Le parti des paysans, artisans et bourgeois est un parti d'inspiration essentiellement bernoise. Il peut difficilement avoir une politique jurassienne propre, car il dépend d'organisations professionnelles typiquement bernoises. Le parti conservateur catholique, lui aussi, est organisé sur le terrain cantonal. Il est cependant d'inspiration jurassienne, puisque la grande majorité de ses adhérents se recrutent dans le Jura-nord. Mais il est également lié par les décisions de son comité directeur cantonal

et c'est peut-être la raison pour laquelle il ne s'est pas prononcé pour la thèse du Comité de Moutier. Le parti radical aurait pu, lui, prendre position avec plus d'indépendance.

En somme, aucun des partis politiques du Jura n'a appuyé la thèse du Comité de Moutier, et, devant cette carence, il était aisé au gouvernement de la combattre avec énergie. »

(Rapport au Comité de Moutier..., p. 12.)

Dans la mesure où les partis sont attirés par la conquête du pouvoir, ils pouvaient difficilement suivre l'appel d'une force centrifuge. Ils étaient soudain placés dans une situation inconfortable entre un gouvernement légal et une sorte de gouvernement moral qui entendait parler au nom du peuple jurassien, et qui les chargeait de réaliser ses vœux les plus profonds. Or, même la thèse assouplie, soit la reconnaissance constitutionnelle du peuple jurassien avec toutes les conséquences qui en découlent, posait aux partis eux-mêmes un grave problème d'autonomie dont ils ne semblent pas avoir mesuré immédiatement la portée.

Brièvement, on peut résumer la situation de la façon suivante : aux partis historiques, le Comité de Moutier demandait de mettre en valeur leur inspiration proprement jurassienne. Pour le parti conservateur, cela signifiait qu'avant la solidarité confessionnelle, il fallait faire passer les valeurs ethniques. Autrement dit, ses adhérents devaient être Jurassiens (ou Bernois) avant d'être catholiques. Pour les radicaux, en mettant l'accent sur l'aspect proprement jurassien, c'était rompre avec une certaine image hégémonique du XIXe siècle dont le Comité de Moutier par son existence même contestait la validité. Quant aux deux partis dits de classe, la thèse de la fédéralisation du canton exigeait d'eux qu'ils fassent passer la solidarité « nationale » avant la solidarité économique ou sociale. On comprend que pour le parti socialiste, nourri des idées des diverses Internationales, cela ait pu poser un problème réel. Quant au P.A.B., il s'agissait de distendre les liens très étroits qui l'unissaient à l'ancien canton, tant dans le domaine politique qu'à travers les organisations professionnelles.

Ainsi le Comité de Moutier faisait apparaître des tendances contradictoires au sein des partis qui passeront par des crises plus ou moins importantes. La représentativité jurassienne postulait l'autonomie des partis du Jura dans le cadre cantonal, alors que la force partisane conduisait naturellement à l'union sinon à la fusion des partis jurassiens avec ceux de l'ancien canton. La première

tendance l'a emporté à des degrés divers, et l'intérêt de cette confrontation du point de vue des partis est très intéressante : l'action du Comité de Moutier a largement contribué à compléter les effets de la représentation proportionnelle de 1919. Le 7 décembre 1948, lorsque la députation jurassienne a admis l'existence du peuple jurassien, elle n'a pas seulement pris une option constitutionnelle, mais elle a également admis que toutes les conséquences qui pouvaient en découler concernaient à plus ou moins long terme la vie des partis politiques. De ce fait même, elle se donnait une signification nouvelle quant à sa représentativité du peuple jurassien.

* * *

De 1893 à 1950, la vie politique jurassienne est extrêmement intéressante parce qu'elle révèle les mutations socio-économiques profondes, la persistance de particularismes régionaux extrêmement vivaces et des effets inattendus de l'application de la représentation proportionnelle. Elle présente des rebondissements et des tensions dont les causes sont multiples et qu'il est impossible d'analyser de façon indépendante. Les trois grandes articulations, 1890/1893, 1919/1922 et 1947/1950, ont certes des dominantes, politiques, sociologiques et institutionnelles, mais on ne peut privilégier un facteur d'explication au détriment des autres.

Le fait qu'en 1890/1893 on ait voulu accorder des satisfactions politiques aux conservateurs par la création du XI^e arrondissement fédéral ou par l'élection populaire des préfets correspondait à la vision d'une société à deux pôles sociologiques autant qu'à une première application de la représentation proportionnelle. En 1919/1922, cette application devient effective, favorisant à l'échelle cantonale l'expression politique des classes sociales en formation. En 1947/50, dans une société régénérée par les effets de la révolution industrielle, les problèmes économiques se conjuguent aux questions politiques et tendent à circonscrire l'action des partis sur le plan proprement jurassien.

Dans un autre domaine, on peut se demander quel fut le cheminement des partis entre ce que l'on appelle couramment la gauche et la droite. Dans la mesure où il a voulu promouvoir la représentation proportionnelle dans tous les domaines et où il a soutenu les organisations chrétiennes-sociales, le parti conservateur est sorti d'un conservatisme historique pour s'inspirer des idées de gauche. Inversement, le parti radical, défendant les institutions majoritaires du XIX^e siècle et une certaine conception gouvernementale de l'unité jurassienne, s'est orienté vers la droite. Il en est de même du P.A.B.,

gouvernemental par excellence dans le canton de Berne. Quant au parti socialiste, sa position de gauche a été très nettement corrigée par son accession au pouvoir. Définies par rapport à la doctrine ou par rapport à la situation concrète des partis, les notions de gauche et de droite apparaissent sous des éclairages très différents au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Le clivage qui se dessine alors dans les différentes formations politiques est autant le fait d'une nouvelle génération que la résultante d'un divorce entre l'idéologie et la pratique.

En dernier lieu, il n'est pas indifférent de se demander si les grandes associations jurassiennes n'ont pas converti les partis à une politique plus nettement jurassienne. Dans la mesure où les premières ont cherché à défendre les intérêts généraux du pays, soit du point de vue économique, soit du point de vue culturel, elles représentaient une rivalité dangereuse pour les seconds. Le Comité de Moutier ne proposait-il pas, le 4 avril 1949, la création d'un « organe central, placé au-dessus des partis politiques », pour examiner les revendications jurassiennes devant faire l'objet de décrets, de lois ou de revisions constitutionnelles. Autrement dit, la volonté propre du peuple jurassien ne pouvait plus s'exprimer par le seul canal des partis. N'était-ce pas la source d'un autre clivage au niveau populaire dans la mesure où la députation jurassienne ne pouvait plus prétendre parler seule au nom du pays ? La création du Rassemblement jurassien et de l'Union des patriotes jurassiens en est la conséquence directe.

Société en voie de mutation et fondation de nouveaux partis, force des particularismes locaux face aux idéologies récentes, application de la représentation proportionnelle circonscrivant non seulement les formations politiques jurassiennes, mais soulignant la constellation politique différente des deux peuples cantonaux, tels sont les problèmes dominants de la vie politique dans le Jura de 1893 à 1950.

V. DOCUMENTS ANNEXES

A. REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- 16 juin 1890 : Création de deux arrondissements pour les élections au Conseil national.
- 4 juin 1893 : Constitution cantonale. Tous les districts du Jura la rejettent.